

BOURSE AUX JOUETS ET ARTICLES DE PUERICULTURE

Dimanche 7 novembre 2021 à ANSE

(A remplir en lettres majuscules)

Je soussigné(e) :

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél :

Adresse mail :@.....

Pièce d'identité : Carte Nationale d'Identité - Permis de Conduire - Passeport (1) :

N° pièce d'identité : Date délivrance :

Autorité ayant délivré la pièce d'identité :

(1) rayer la mention inutile

Déclare sur l'honneur :

*Ne pas être commerçant(e),

*Ne vendre que des objets personnels et d'occasion (art. L 310-2 code du commerce)

*Ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année (art. R 321-9 code pénal)

Règlement de la journée :

*Ne pas dépasser les limites des emplacements réservés sur table,

*Dépôts au sol et sur les côtés non autorisés, (**Pour respecter les distances de sécurité et ne pas gêner les sens de circulation**)

*Dégager toutes les issues de secours.

*Avoir pris connaissance du règlement joint et le respecter.

Conditions d'inscriptions :

*Remettre la fiche d'inscription dûment complétée à l'infothèque (à côté de l'église)

(Mer 10h-12h / 14h-19h – Jeu/Ven 13h30-17h30 – Sam 9h-12h)

Ou par courrier adressé à la mairie d'Anse à l'attention du Sou des Ecoles (Pl. Charles de Gaulle, 69480 Anse)

*Photocopie de la pièce d'identité

*Transmettre le règlement par chèque à l'ordre du Sou des Ecoles de Anse. Le règlement valide l'inscription.

*En cas d'annulation liée à la crise sanitaire le chèque sera détruit.

Informations concernant le Jour J :

***Pass sanitaire complet et valide, masque et gel hydro alcoolique obligatoire pour chaque exposant**

*Ouverture des portes pour l'installation des exposants à partir de 6h00

*Ouverture au public de 8h00 à 17h30

*Chaque exposant devra prévoir son matériel pour charrier ses affaires (aucun chariot mis à disposition).

*2 personnes maximum par stand

*Mètre linéaire réservé : (**nombre de mètres**) x 8 € =€

PAS DE PASS SANITAIRE VALIDE LE JOUR J = REFUS D'ACCES ET NON REMBOURSEMENT

Places Limitées. Vous serez informez par mail dès la validation de votre inscription.

Fait à : Le :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

L'exposant déclare avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à le respecter.

En cas de force majeure le Sou des écoles pourra se voir contraint d'annuler la manifestation (contraintes sanitaires COVID). Dans ce cas nous vous préviendrons dans les meilleurs délais.

REGLEMENT DE LA BOURSE

Article 1 :

Le Sou des écoles d'Anse, association de parents d'élèves d'Anse, organise une bourse aux jouets et accessoires de puériculture, exclusivement destinée aux particuliers. Les bénéficiaires de cette manifestation permettront de financer des actions au profit des enfants scolarisés de la commune.

Article 2 :

La bourse aux jouets aura lieu le Dimanche 7 Novembre 2021 à Ansolia à Anse.

Les horaires sont les suivants :

Répartition et installation des emplacements de 6h00 à 8h00

Vente de 8h00 à 17h30

Chaque exposant se verra mettre à disposition une table et une chaise. Cette table constitue l'emplacement de vente.

L'inscription est validée lors de la réception de la fiche d'inscription, accompagnée de la photocopie de la pièce d'identité et du règlement.

Toute réservation sera notifiée dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle.

Article 3 :

Il est interdit de modifier la disposition des emplacements, **aucun accrochage sur les murs, aucun déballage sur le sol ou les côtés**, seuls les organisateurs sont habilités à le faire si nécessaire.

Chaque exposant s'engage à porter un masque pendant toute la durée de la manifestation. (Et non à l'avoir sur lui) et mettra sur son stand du gel hydro-alcoolique à sa disposition mais également à celles des visiteurs.

Chaque exposant s'engage à exposer ses objets en vente UNIQUEMENT sur la (les) table(s) qu'il aura préalablement réservées, mais sera libre de réapprovisionner son stand durant la journée. Tout débordement constaté (entre et devant les tables) entravant la libre circulation et/ou le respect des règles sanitaires en vigueur sera purement et simplement exclu de la manifestation et ce sans aucune compensation financière.

Article 4 :

Le matériel exposé doit être conforme à l'esprit de la manifestation.

Sont acceptés, les jeux et jouets, les peluches, les livres d'enfants, les CD et DVD, les jeux de plein air, les consoles et jeux vidéo, matériel de puériculture, vêtements, tout cela d'occasion.

Tous les articles présentés seront propres et en bon état de fonctionnement. Pour les jeux fonctionnant à piles, il est conseillé de détenir des piles qui permettront à l'acheteur de vérifier le bon état de marche (celles-ci pouvant ensuite être retirées).

Article 5 :

L'exposant déclare sur l'honneur ne pas être un professionnel de la vente d'objets neufs et/ou d'occasion, et ne vendre que du matériel lui appartenant. Ne peuvent être vendeurs que des personnes majeures. Les enfants ne devront pas rester seuls, la présence d'un adulte est obligatoire. Le matériel exposé reste sous la responsabilité de l'exposant. Tout litige avec un acheteur sera réglé par l'association qui s'efforcera de trouver un arrangement amiable.

Article 6 :

S'agissant d'une manifestation tournée vers les enfants, nous comptons sur chacun pour qu'elle se déroule dans un bon état d'esprit et dans la convivialité.

Chaque exposant s'engage à respecter les horaires d'installation et de rangement, à rendre son emplacement propre et à emporter avec lui ses invendus.

Article 7 :

L'association est à votre disposition pour le bon déroulement de cette journée.

L'exposant en signant l'inscription déclare avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à le respecter, ainsi que toutes les demandes ou dispositions qui pourront être imposées par les circonstances et adoptées dans l'intérêt général.

Article 8 :

A la demande des autorités, le sou prendra toutes les mesures nécessaires pour se prémunir du COVID. Un contrôle du PASS SANITAIRE valide et complet, pour les exposants et les visiteurs sera effectué à l'entrée par des personnes habilitées. Nous comptons sur la responsabilité de chacun pour pouvoir maintenir cet événement et nous nous réservons le droit de ne pas laisser entrer ceux qui ne respecteront pas les règles imposées.

Si un cas de COVID est confirmé dans les jours suivant la bourse parmi les exposants, celui-ci s'engage à en informer les organisateurs le plus rapidement.

PAS DE PASS SANITAIRE VALIDE LE JOUR J = REFUS D'ACCES ET NON REMBOURSEMENT

MERCI POUR VOTRE GRACIEUSE COLLABORATION ET BONNES VENTES